

INFO-ENSEIGNEMENT

SSP- Syndicat des services publics

Septembre- octobre 2016 no.14

Bonjour cher-e-s collègues,

Ce bulletin informatif a pour but de donner quelques nouvelles de notre école genevoise, il a pour souhait de vous tenir informés des sujets d'actualité au sein de votre école publique. Il se veut surtout l'écho des retours qui nous sont faits auprès du syndicat des services publics. Il n'est pas univoque : si vous souhaitez participer à l'information autour des enjeux de l'école, nous vous convions à nous rejoindre en adressant votre demande auprès du secrétariat du SSP groupe enseignement.

Ce Bulletin paraîtra plusieurs fois par an pour donner suite aux différentes préoccupations.

Désormais un nouvel enjeu se dessine pour cette rentrée, au-delà du coût de la grève et de son retrait salarial, c'est notre statut d'enseignant qui est attaqué en envisageant des retraits de salaires sur le travail fait hors des cours : à vous de répondre au [sondage en ligne](#) consulter la note juridique , de nous informer de votre point de vue.

Comme ce bulletin s'adresse à vous tous, il est envoyé par mail indistinctement. Si vous ne souhaitez pas le recevoir, il suffit de le mentionner.

Tout en souhaitant répondre à un souci d'information sur les enjeux de notre école, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour une très bonne année scolaire.

Le Groupe enseignement du SSP.

Qu'en est-il des grèves et des concessions faites en 2015-16 ? Comment se fier à notre gouvernement ?

Pour information :

- Cet été, la pétition contre le transfert de la FC sur le temps hors enseignement a été déposée.

- Le SSP a choisi de ne pas entrer dans un débat autour de la laïcité, afin d'éviter de créer une émulation autour du fait religieux qui ne devrait en aucun cas devenir un débat politique. Les questions posées aujourd'hui attisent les différences au lieu de calmer les esprits. Nous refusons d'être pris en otage au moment où notre histoire vivante ne peut pas prendre les bonnes décisions.

Légiférer dans l'urgence n'a rien de profitable surtout sur un sujet aussi sensible qui touche aux droits humains.

- Le SSP, qui a réintégré le Cartel intersyndical, va combattre le projet de budget 2017 pour garantir des prestations de qualité dans l'enseignement genevois

Le 5 mai le SSP groupe enseignement a publié un communiqué à propos du transfert de la FC sur le temps de non-enseignement qui se terminait comme suit :

« Il (le SSP) rappelle que les enseignants ont déjà fait une « concession » de taille en acceptant la suspension du versement de l'annuité 2016 (ce qui représente 40 millions d'économies pour l'Etat) et que cette « concession » avait une contrepartie. Le Conseil d'Etat s'était engagé à ne pas mettre en œuvre des mesures d'économies touchant les conditions de travail. Force est de constater qu'une fois encore il ne tient pas parole. »

Non seulement le CE ne tient pas parole, mais il manipule, joue. Il joue avec les comptes de l'Etat 2015 qui contrairement à ses allégations inacceptables et mensongères ne sont pas déficitaires. Un rapport de minorité au Grand Conseil démontre que les comptes se bouclent avec un excédent de 0,3 million, et non sur un déficit de 21 millions, comme l'a prétendu à tort le Département des finances alors que, sans ce subterfuge-ces subterfuges, l'excédent ce serait monté à plusieurs centaines de millions ! Tout serait-il bon pour ne pas respecter sa parole, le CE agirait-il de manière malhonnête (une action en justice n'est pas exclue) a évité de devoir verser les annuités au personnel comme il s'était engagé à le faire dans l'accord conclu avec le Comité unitaire de lutte en décembre 2015!

Quant au budget 2017, il s'inscrit dans la continuité de la politique de coupes mise en place depuis 2014 par le gouvernement. Présenté faussement comme un « budget d'apaisement » il ne résout pas les problèmes qui se posent, notamment, dans l'enseignement. L'école genevoise doit faire face à une croissance de plus de mille élèves supplémentaires (directement lié à la croissance démographique) à cette rentrée et à l'arrivée de nombreux jeunes réfugiés ; la centaine de postes supplémentaires n'est certes pas de trop mais insuffisante pour éviter que les conditions de formation et d'étude ne se détériorent encore plus ! Aux dires même de la Présidente du DIP : « l'os est entamé », les économies et les réallocations internes ont dépassé les limites du supportable. Ainsi, si l'ensemble des mesures d'économies «ont permis d'autofinancer en 2016 les augmentations de postes (+1'000 élèves aussi !) liées à la rentrée 2016 » qu'en sera-t-il pour 2017 et la prochaine rentrée ?

Explosion des besoins : le grand écart.

Depuis 2015 +16 millions (0,8% d'un budget de 2 milliards) pour l'enseignement et la formation !

Le maintien des coupes linéaires de -1% sur les charges du personnel et les subventions génère une perte de - 32,8 millions en 2016 et prévoit une nouvelle coupe de - 32,1 millions en 2017 !

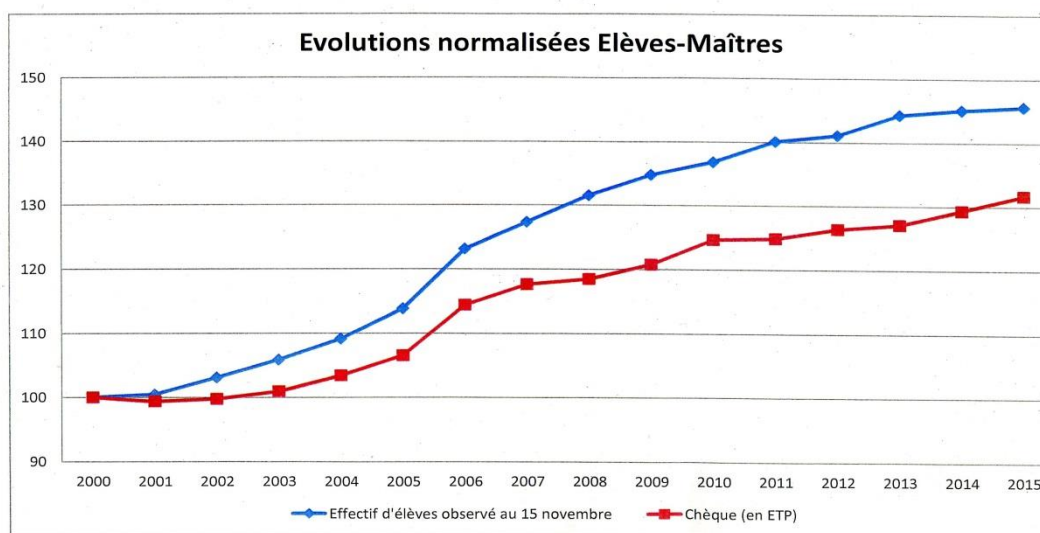
L'organisation par la Présidente du DIP de la rentrée scolaire s'inscrit dans le droit fil de la politique entamée ces dernières décennies par les

gouvernements successifs : nous rappelons les coupes budgétaires présentées par la DG du SECII (cf tableau).

Quelles sont les principales raisons de nos inquiétudes pour les conditions de travail des personnels ?

- Le tableau suivant montre clairement l'écart qui se joue en 16 ans d'exercice entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves (migrants et natalité)

DGES II
Service de la scolarité



3

- Qu'en est-il de l'école inclusive ? l'OMP se réorganise par soubresauts :

Rentrée 2016 à l'OMP : le grand flou se poursuit

Si la direction de l'OMP affiche son contentement, le personnel, lui, ne voit pas de raisons de se réjouir, au contraire.

Lors de sa conférence de rentrée, le 6 septembre, la DGOMP a annoncé avec satisfaction l'ouverture de nouvelles structures, la mise en place de l'harmonisation de l'horaire pour les élèves, l'introduction du PEI (projet éducatif individualisé) dans un plus grand nombre de structures, la poursuite des travaux sur les cahiers

des charges, le mandat des EFP, l'harmonisation des horaires du personnel pédago-éducatif, etc.

Ce que la DG ne dit pas, c'est dans quelles conditions ces nouveautés ont été mises en place ou sont en train d'être imposées.

En effet, certains directeurs zélés, profitant de la mise en place de l'harmonisation de l'horaire des élèves, ont par exemple imposé une nouvelle répartition des heures de travail pour les collègues dans certains CMP,

augmentant le temps de travail en présence des élèves des enseignants et des éducateurs, et décrétant aussi des temps de pause absurdes. Ce dossier sensible occupera pourtant le GT paritaire cette année et les nouveaux horaires ne sauraient être effectifs avant la fin des travaux.

Les collègues de l'EFP de Conches ont passé une fin d'année particulièrement mouvementée, avec l'obligation pour certains de changer de lieu de travail à cause de l'ouverture du CESFP, structure palliant le manque de places au CEFI.

Les démissions parmi le personnel gravitant aux étages de la DG sont

régulièrement annoncées. La dernière concerne le « directeur administration, communication, qualité », poste créé il y a moins de 2 ans et dont on attend toujours la preuve de l'utilité.

Aux RH, la valse des responsables (départs successifs) semble devenir la norme.

Les dysfonctionnements au sein de l'OMP restent nombreux et affectent les conditions de travail du personnel et les prestations. Le SSP invite les collègues à ne pas accepter sans autre les changements en cours, et à vérifier auprès du syndicat s'ils sont validés par les instances de concertation avant toute mise en application.

- **A VOUS DE REPONDRE AU SONDAJE sur le retrait de salaire en cas de grève :**

Au menu de la rentrée, apéritif amer :retenue d'heures grevées à hauteur de 1,2 pour le primaire et de 1,3 pour le secondaire I et II, des retenues de salaires en partie sur le temps de préparation.

Lors des dernières grèves, les hauts cadres ont mis le doigt sur un prétendu « disfonctionnement » concernant les retenues de salaire. En effet les heures grevées par les enseignants sont les heures d'enseignement, non pas les heures de préparation, de ce fait là, les enseignants ont des retenues de salaire inférieures aux personnes dont la situation professionnelle n'est pas comparable, leur travail étant fait sur le lieu de travail.

Désormais l'état se soucie de trouver une soit disant « juste mesure » pour quantifier les heures administratives, les heures de préparation, de correction, les heures en lien avec les

parents, les heures de concertation avec les collègues, les heures de recherche, de lecture, les heures de sortie avec les élèves: il se base sur une étude faite par le SRED ; étude qui d'ailleurs n'a pas été retenue en son temps par le DIP, étant donné que la charge de préparation comptabilisait plus de 1800 heures, chiffre retenu dans les accords 2013. Le SRED articule, en moyenne, le chiffre de 2000 heures, auquel cas les enseignants font cadeau de 200 heures supplémentaires à l'état.

Jusqu'à aujourd'hui, beaucoup d'enseignants faisant grève et soucieux d'éviter de pénaliser les

élèves, ont préparé des cours de rattrapage ou des exercices à faire à la maison, souvent en supplément du travail de préparation fait en amont. Qu'en sera-t-il si ils sont dégrevés sur leur temps dit de préparation, devront-ils pénaliser les élèves ou une fois de plus, accumuler des heures supplémentaires non rétribuées ? Peut-être alors, seront-ils tentés de ne pas travailler le soir en rentrant d'une journée de grève ou, ce qui est peu probable, de naviguer à vue le lendemain ? Non, leur conscience professionnelle les en empêche et c'est une fois de plus l'enseignant qui assumera ce que l'état lui doit.

Comment un employeur peut-il se lancer dans un tel calcul sans mettre en danger son rapport de confiance avec l'employé qui assume un travail de responsabilité individuelle reconnu dès sa nomination au poste d'enseignant.

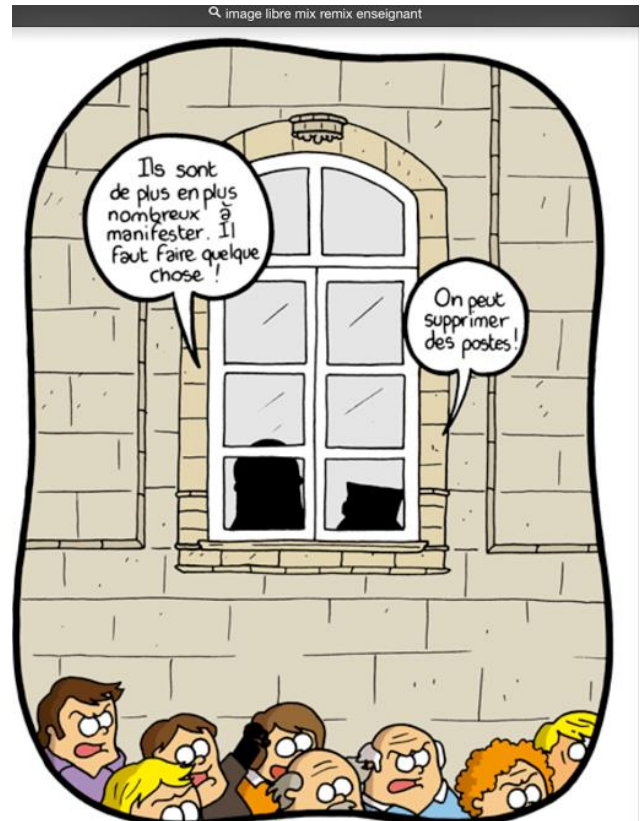
S'attaquer à la somme des heures de travail des enseignants, c'est aussi entrer dans le vif du sujet des heures supplémentaires qu'un cahier des charges gonflant d'année en année, met à mal.

C'est aussi ouvrir le dossier de la surcharge de travail, que beaucoup d'enseignants ne supportent plus et préfèrent assumer un poste plus léger et travailler à $\frac{3}{4}$ de poste : un poste complet les met en danger.

Quant à l'argument qui dit que les enseignants travaillent 50% en dehors des cours, c'est sans compter la recherche, la mise en place d'un cours, le partage avec les pairs, sans compter

le contact avec l'institution et les parents.

Il est donc facile de penser que cette nouvelle mesure est une attaque



supplémentaire, une rétorsion contre les enseignants qui ont réussi à se mobiliser massivement l'automne dernier ; stigmatiser l'enseignant dans la presse et connoter l'enseignant « d'enfant gâté » ; c'est ne pas prendre en compte les accords de 2013, ce n'est pas non plus considérer le travail fourni par les enseignants. Rappelons que le syndicat des enseignants romands dénonce la difficulté à repourvoir les postes d'enseignement, il serait temps que les autorités revoient leur point de vue et se mettent à jour sur les études faites sur l'évolution des conditions du travail de l'enseignant.

Finalement, dans un esprit de « soit disant équité », on compare ce qui n'est pas comparable et le groupe enseignement du SSP ne veut pas entrer dans des accords de dupes. Si nous acceptons le principe du retrait sur des heures non enseignées, c'est accepter d'ouvrir un dossier difficilement gérable sur le temps de travail de préparation fait par les enseignants. Le Conseil d'Etat en refusant le statu quo devra aussi revoir le taux d'heures de préparation évalué à 1800 heures au lieu de 2000 heures par le SRED. Et comme la [note juridique](#) (publiée sur le site SSP) le stipule, il n'y a pas de base légale qui permettrait une telle atteinte au droit du travailleur. Quant à l'aspect politique qui souligne que le PAT perd plus qu'un enseignant, c'est un jeu politique de presser l'enseignant vers une taxation déloyale puisque le travail devra être fait contrairement au personne qui restent sur leur lieu de travail et qui, en cas de grève, ne rattraperons pas leur travail sinon en heures supplémentaires. Il faut aussi savoir que dans quelques écoles, afin

d'aider certaines personnes du PAT, il est pratiqué une péréquation financière de solidarité.

La note juridique a été demandée par la FEG, Fédération des Ecoles genevoises (SPG, FAMCO; USESG ; AGEEP ; SSP). Vous pouvez la consulter sur le site.

Le [sondage en ligne](#) vous permet de répondre et de partager votre point de vue quant au retrait de salaire sur le temps de préparation des cours.

Le SSP souhaite cette fois-ci, une mobilisation, avant qu'une fois encore, les conditions d'enseignement s'étiolent et soient grignotées. Signer un accord à 1,2 ou 1,3 c'est mettre notre statut d'enseignant en cause ! Nous ne pouvons pas signer un accord avec lequel nous mettons **NOTRE STATUT D'ENSEIGNANT en jeu !**

Si l'état choisit d'agir ainsi, qu'il en prenne la mesure, ce sera sans notre assentiment.

- **L' Enseignement primaire :**

Formation continue...un joli cadeau !

L'année scolaire 2015-2016 se terminait avec l'annonce de la suppression de la formation continue personnelle sur temps scolaire. A la rentrée, nous avons reçu le catalogue de formation continue : pas de doute, la formation continue personnelle se fera en soirée, en ligne ... ou par entretien téléphonique ! L'offre a, sans surprise, diminué... et la demande risque de suivre le même chemin. Tout ça pourquoi ? Pour faire des économies bien sûr ! Afin d'apaiser les esprits, l'enseignement primaire aurait obtenu 10 postes (9,71 ETP) d'enseignants chargés de soutien

pédagogique...au lieu des 20 annoncés nécessaires. Pour l'année scolaire 2016-2017, l'enseignement primaire compte 325 élèves supplémentaires. 20 postes n'auraient donc pas été de trop. 10 sont clairement insuffisants!

- **Secondaire II :**

De la valse des bâtiments aux pas de rock acrobatique

Sur papier, pas de problème, la valse des bâtiments respecte le rythme des trois temps.

Tout d'abord le glissement dans un élan en trois pas : disparition d'un CO, la Seymaz, un collège délocalisé à Belle Idée et une ECG « éclatée » au centre-ville. En trois trimestres, tous les enseignants de la Seymaz sont réaffectés, qui au SECI, qui au SECII. Puis un tour bien cadencé : réfection des bâtiments, installation du matériel informatique et répartition des heures PAT (personnel administratif et technique).

Et la valse s'endiable : les heures PAT ne sont pas suffisantes, d'une ECG en émane trois, dont deux mixités, toujours dans le rythme mais sans effectifs satisfaisants, les assistants PAT font des acrobaties, on jongle avec les heures des préparateurs, on perd des postes de préparateur en biologie-chimie-informatique, mais le travail doit être fait. Soit dit en passant, merci au personnel PAT pour toutes ses heures supplémentaires sollicitées, sans préavis, durant l'été. OUI, les mixités souffrent du manque d'heures attribuées.

Pis-aller momentané ?
Certainement pas, puisque « le DIP

ronge l'os, plus possible de faire des économies sans toucher à l'essentiel», a dit notre Conseillère d'Etat lors de la conférence de presse de rentrée.

Mais encore, quel avenir pour des ECG mixtes qui se voient amputées de leur mandat ? Des écoles de culture générale qui préparent à des filières spécifiques pourraient-elles continuer de faire figure de strapontin au sein d'un collège et d'une école de commerce ? Elles ne représentent chacune qu'une filière de leur école : l'une le domaine socio-éducatif et l'autre la santé (alors qu'au mois de décembre 2015, il était prévu d'ouvrir au moins deux filières par mixité). Il faut aussi savoir qu'un collège devrait maintenir le nombre de 900 élèves pour conserver ses prestations et ainsi l'ECG n'est pas ou ne sera pas représentative de ses quatre filières, socio-éducatives, santé, communication et art.

La valse a troqué ses pas à trois temps pour un rock à 6 temps : le DIP aime-t-il tant les acrobaties ?

Enfin nous craignons que malgré les concessions faites depuis 2013 et reproduites en 2015-16 et 17 les conditions de travail de tous les membres du DIP, (PAT et enseignants) continuent de se détériorer. Alors réfléchissons ensemble pour demain, pour l'avenir de notre école. Les grèves de l'an dernier ont permis, de sauver l'annuité de 2016-17, de ne pas revenir sur les 42h, alors soyons ensemble vigilants et dynamiques : préparons la votation sur le référendum de la RIEIII qui aura lieu le 12 février.

- Les brèves : à suivre ...

-
- IUFÉ : Une école privée forme des enseignants ; comment le privé se mêle-t-il au public ?
- **Plus de conseil de classe en 11^{ème} année.** Qu'en est-il de l'orientation au PO, des surprises ?
- **Evacom de 11^{ème} : 8 février.** Quel sens pédagogique à donner ? un jeu politique ?
- **La carte scolaire** : ces dernières années, une trentaine d'élèves au maximum devaient se déplacer hors carte scolaire, 2016-17 on articule le chiffre de **234 élèves déplacés**
- **Classes Atelier qui disparaissent** : zone REP, un concept qui coûterait trop cher ! Trop cher pour le groupe classe trop petit **ou** pour les classes soulagées d'une dynamique difficilement gérable ?
- **Des chiffres** : 140 postes ETP (à temps plein) en plus alors qu'il en aurait fallu 180 pour satisfaire à l'augmentation du nombre d'élèves
- **Un cours donné à l'ECG** (civisme et économie) débattu au GC, pourrait être supprimé
- Le canton de Neuchâtel impose une grille salariale (score) dont les enseignants ne veulent pas, ils font la grève : nous suivons avec inquiétude **le dossier score** sur Genève
- Augmentation de la participation à l'assurance accident professionnelle, regardez vos fiches de salaires : qui le savait ? Le taux est passé de 0,9 à 1,04.

Devenez membre du SSP

Vous trouverez les documents et les infos sur le site du SSP :

<http://sspge.ch/spip.php?rubrique81>

Syndicat des Services Publics - Genève



Les articles sont publiés sous la responsabilité du comité du groupe enseignement du SSP-GE

Secrétariat :

Margarita Castro
Secrétaire syndicale
m.castro@sspge.ch
secretariat@sspge.ch
<http://www.sspge.ch>

022 741 50 80

022 741 50 86

Permanences tous les vendredis midi et sur demande

6, rue des Terreaux-du-Temple

1201 Genève

3ème étage – code porte rez : 1871